

Philippe Cardon

La démarche comparative à l'épreuve des faits, le cas exemplaire des femmes dans l'agriculture franc- comtoise et andalouse

Résumé

La démarche comparative à l'échelle européenne constitue le cœur de l'article qui porte sur l'étude des comportements d'emploi et en famille de femmes dans les milieux agricoles franc-comtois et andalous. La première partie de l'article offre une réflexion sur la comparaison et les enjeux méthodologiques qui lui sont propres. Il montre la nécessité de contextualiser l'enquête. La comparaison se construit alors par rapport à une référence commune qui est le cadre conceptuel (défini par les concepts de société agricole et d'éthique de la transmission) et qui permet ainsi d'étudier de manière objective les manières de faire et de penser des acteurs (comportements d'emploi et en famille de femmes en Andalousie et en Franche-Comté). Une seconde partie présente quelques résultats les plus significatifs. Elle montre l'existence de trajectoires détournées des femmes mais de manière inversée selon les deux pays.

Abstract

The heart of this article, a study on women's behaviour at work and in family in Franche Comté and Andalusian agricultural environments is a comparative process on a European scale. The first part of the article offers reflection about comparison and its own methodological stakes. It shows the necessity of defining the context of the survey. The comparison is constructed according to a common reference which is the conceptual frame (defined by the concepts of agricultural society and the ethics of transmission) and which allows an objective study of the actors' (Franche Comté and Andalusian women...) ways of doing and thinking. A second part presents the most indicative results. It shows the existence of women whose paths were diverted but in opposite ways according to the country.

Pour citer cet article :

Philippe Cardon. La démarche comparative à l'épreuve des faits, le cas exemplaire des femmes dans l'agriculture franc-comtoise et andalouse, *ethnographiques.org*, Numéro 4 - novembre 2003 [en ligne].
<http://www.ethnographiques.org/2003/Cardon.html> (consulté le [date]).

Sommaire

Introduction

La démarche comparative : de la nécessité de contextualiser

Du projet de la comparaison à la nécessité de décrire les sociétés observées

Deux conceptions différentes des modalités de transmission

Du contexte à l'enquête de terrain : des femmes, des familles et leur histoire

Parcours biographique de femmes en Franche-Comté : entre individualisation professionnelle et continuité patrimoniale

Parcours biographiques de femmes en Andalousie : du salariat à l'indépendance familiale

Conclusion

Notes

Bibliographie

Introduction

En Europe, les femmes ont historiquement toujours travaillé sur les exploitations agricoles. Depuis une vingtaine d'années, elles exercent de plus en plus une activité professionnelle principale hors de l'exploitation. Cette dernière continue du reste d'être transmise au sein de la famille en lignée masculine, l'agriculture se singularisant par le lien entre travail et famille (Barthez, 1982).

Toutefois, l'agriculture européenne n'est pas homogène et présente une diversité de configurations, tant au niveau des types de structures agricoles, des types de production que des modalités de transmission familiale du métier.

Nous formulons l'hypothèse que les comportements d'emploi des femmes conjointes d'exploitant agricole (en particulier l'augmentation de femmes exerçant une activité principale hors de l'exploitation) prennent sens dans le contexte agricole propre à chaque pays et à chaque région, en particulier au regard de l'activité agricole, de son histoire et des modes de renouvellement professionnel du métier d'agriculteur (c'est-à-dire de la transmission familiale des exploitations).

Pour répondre à cette hypothèse générale, nous proposons l'étude comparée de familles d'éleveurs laitiers dans deux régions agricoles européennes historiquement et sociologiquement différentes : l'Andalousie (Espagne) et la Franche-Comté (France). La comparaison des parcours biographiques [1] de femmes et des monographies de leur famille, replacés dans les contextes historiques et

sociologiques des régions étudiées (type de société agricole, modalités de renouvellement des exploitations, etc.) montre que la classification habituelle des situations professionnelles des conjointes d'exploitants (agricultrices ou salariées hors de l'exploitation) ne sont pas suffisantes. L'analyse des trajectoires professionnelles révèle des trajectoires « détournées » mais de manière inversée selon la région : salariée extérieure devenant agricultrice en Franche-Comté, agricultrice devenant salariée ou femme au foyer en Andalousie.

Une première partie de l'article propose un examen de la démarche comparative, en insistant particulièrement sur la nécessité de contextualiser les faits et les observations. Une seconde partie rend compte de quelques résultats significatifs de l'étude des parcours biographiques des femmes en les replaçant dans les contextes et l'histoire de l'activité agricole de chacune des deux régions.

La démarche comparative : de la nécessité de contextualiser

L'objet de cette recherche porte sur les comportements d'emploi et en famille de conjointes d'éleveurs laitiers dans deux régions européennes agricoles différentes. On cherche à rapporter leurs comportements à l'histoire sociale et culturelle des familles d'éleveurs dans les contextes étudiés, en particulier au regard des modalités de transmission familiale des patrimoines. Dans cette première partie, nous rendons compte de ce projet de recherche comparative.

Du projet de la comparaison à la nécessité de décrire les sociétés observées

A l'origine, ce travail de recherche portait sur les parcours biographiques de femmes en Franche-Comté, région dont nous sommes issu : nous constatons une forte imbrication entre leurs comportements d'emploi et en famille (liés à un projet professionnel) et les modalités de transmission des patrimoines (liées au projet conjugal de pérenniser l'exploitation agricole). La découverte de trajectoires professionnelles « détournées » (salariée hors de l'exploitation devenant agricultrice à différents moments du cycle professionnel et familial) nous a amené à nous demander si nous observerions une situation identique ou distincte dans un contexte agricole autre, en particulier au regard de modalités de transmission différentes.

En effet, nous savions qu'à l'échelle européenne existent aujourd'hui des modalités différentes de transmission des exploitations. La découverte dans le même temps d'une autre région agricole, l'Andalousie, caractérisée par des modalités singulières de transmission des patrimoines, nous a conduit à ouvrir notre problématique et à développer une hypothèse comparative sur le rapport entre parcours biographiques des femmes et modalités de transmission des patrimoines chez les éleveurs laitiers.

Comparaison pertinente à plus d'un titre. Tout d'abord, l'élevage laitier bovin, loin d'être marginal, est très développé en Andalousie. Il est du reste un cas exemplaire de l'opposition historique entre groupes agricoles différents (minifundistes/latifundistes/salariés agricoles) ; réalité sociologique renvoyant en partie aux modes d'accès à la terre, c'est-à-dire aux modalités de transmission des patrimoines. Du reste, la confrontation avec cette nouvelle région a fait émerger un constat empirique tout à fait original : dans cette société agricole, des troupeaux de vaches laitières étaient partagés entre héritiers ! Issu d'une société agricole où un seul (voire deux) héritier(s) désigné(s) reçoit(ven)t l'intégralité du patrimoine (dont l'intégralité du troupeau), où jamais on n'envisagerait de partager un troupeau, nous étions face à une société où une autre conception de la transmission prédominait et dont l'élevage était un exemple significatif. Si ce constat peut a priori faire sourire, il allait en réalité nous ouvrir les portes d'une autre façon de penser le monde, de l'organiser et de le pérenniser.

La comparaison porte alors, non sur des sociétés agricoles, mais sur les comportements d'emploi et en famille de femmes conjointes d'éleveurs laitiers. L'histoire sociale de ces derniers prend sens dans le contexte historique de l'agriculture régionale, en particulier au regard de l'histoire du foncier et des modes de transmission familiale du patrimoine. Le travail visait à établir des liens, par changements d'échelle, entre un niveau microsociologique (des histoires de vie de femmes, quelques familles) et un niveau macro sociologique (cadre historique, juridique, etc.) de l'agriculture qui donnent sens aux actions individuelles.

Comparer des réalités sociales (des parcours biographiques de femmes) dans deux contextes régionaux à l'échelle européenne amène ainsi le chercheur à postuler que les faits observés (en l'occurrence des trajectoires inversées) s'expliquent, pour le moins en partie, en référence à un contexte national, régional ou local. Cette démarche implique en conséquence de prendre en compte les spécificités propres à chaque société agricole, les évolutions et les transformations (par exemple, la modernisation), les dynamiques historiques et sociales, mais également ce qui tend à se pérenniser, à perdurer [2]. La comparaison trouve ainsi sa pertinence en ce qu'elle propose une interprétation des conduites individuelles à travers une enquête en relations avec les conditions historiques, sociologiques et culturelles des élevages propres à chacune des régions étudiées [3].

Nous parlons alors de contextualisation territoriale pour désigner la prise en compte

des contextes historiques, culturels et sociaux des deux sociétés agricoles étudiées, qui permet de faire le lien entre des histoires individuelles (celles de femmes) et des histoires sociales (celles de familles d'éleveurs).

La contextualisation repose sur trois indicateurs définissant le cadre de l'enquête : les élevages laitiers (taille, type), l'organisation de la société agricole dans laquelle prend sens l'histoire de ces élevages laitiers et les conditions de renouvellement des élevages. Ces trois indicateurs permettent de décrire les contextes territoriaux dans lesquels peuvent alors être appréhendés ce qui constitue le cœur de la recherche, à savoir les comportements d'emploi et en famille des femmes, conjointes d'éleveurs laitiers.

Des élevages d'ici et d'ailleurs

L'Andalousie présente une activité laitière bovine fortement développée. Le nombre d'élevages laitiers bovins en Franche-Comté et en Andalousie est à cet égard relativement identique : on compte environ 6000 élevages dans ces deux régions européennes. Pourtant, ils se distinguent quant à leur taille.

En Andalousie, le groupe des éleveurs laitiers andalous présente une diversité de tailles des structures [4] :

Pourcentage d'exploitations laitières selon la taille du troupeau en Andalousie en 1996

Taille du troupeau (nb de têtes)	1 - 9	10 - 19	20 - 49	50 - 99	100-200	> 200
Pourcentage	47.99%	29.95%	17.76%	3.02%	0.71%	0.52%

Environ 50% des élevages possèdent moins de 10 vaches laitières. Environ 70% en possèdent moins de 20. A peine 20% d'élevages moyens comptent entre 20 et 50 vaches. A l'extrémité, 3% des élevages possèdent plus de 200 têtes.

Cette spécificité de la filière laitière bovine andalouse contraste fortement avec la société agricole franc-comtoise où prédomine l'élevage de taille moyenne [5] :

Pourcentage d'exploitations laitières selon la taille du troupeau en Franche-Comté en 2000

Taille du troupeau (nb de têtes)	1 - 9	10 - 29	30 - 39	40 - 49	50 - 69	> 70
---	-------	---------	---------	---------	---------	------

Pourcentage	13%	26,60%	28,90%	14,50%	12,45%	4,55%
--------------------	-----	--------	--------	--------	--------	-------

Environ un élevage sur deux (environ 45%) possède entre trente et cinquante vaches. Environ 70% des élevages possèdent même entre vingt et cinquante vaches, là où 70% des élevages andalous en possèdent moins de vingt. Ce sont donc les élevages de taille moyenne (environ quarante vaches) qui prédominent.

Cette différence de taille des structures renvoie en réalité à l'histoire de l'agriculture et de leur organisation propre à chaque région, en particulier aux modes de transmission familiale des patrimoines, en particulier foncier.

D'une histoire agricole à une autre

L'agriculture de la Franche-Comté est orientée vers la production laitière, laquelle est destinée essentiellement à la production fromagère. C'est à partir de la Révolution française qu'elle a connu un essor considérable. Cette évolution repose sur quatre éléments qui sont d'ordre social, culturel et historique :

- ▶ la constitution d'une propriété agricole : dès les XIX^{ème} siècle, les agriculteurs métayers se sont constitués au fil des générations une « propriété agricole familiale » par attachement au faire-valoir direct (Mayau, 1999).
- ▶ la constitution du groupe professionnel des éleveurs comtois autour d'une race de vache laitière : la Montbéliarde, devenue emblème de l'identité professionnelle des éleveurs franc-comtois depuis la fin du XIX^{ème} siècle (Jacques-Jouvenot, 1989).
- ▶ l'appartenance à une communauté de référence : ce processus historique s'est réalisé dans le cadre des familles agricoles qui se transmettent le métier d'éleveur en un même lieu, la ferme familiale. Ces familles appartiennent à une communauté professionnelle plus large, celles des producteurs de lait, dont l'identité collective s'incarne dès le XVIII^{ème} siècle dans la fruitière, lieu de fabrication du fromage (Guigon, 1999 ; Dion, 1972).
- ▶ la seconde moitié du XX^{ème} siècle marque la fin du salariat agricole et le passage d'exploitations pluriactives à des exploitations spécialisées.

Accès à la propriété privée, développement d'exploitations agricoles de taille moyenne de plus en plus spécialisées et disparition du salariat agricole constituent les principaux traits socio-historiques de l'agriculture franc-comtoise.

A l'opposé, l'Andalousie contraste. Elle montre en effet une société agricole très hiérarchisée qui se singularise par l'opposition historique entre groupes agricoles antagonistes : salariés agricoles, petits/moyens propriétaires et grands propriétaires [6]. A cet antagonisme entre groupes agricoles aux intérêts divergents se juxtaposent la permanence d'une structure agraire caractérisée par la concentration de la propriété [7], une population agraire où prédomine le prolétariat sans emploi permanent et un chômage endémique (souvent féminin).

A l'origine de l'organisation stratifiée de cette société agricole, il y a le conflit social récurrent au cours de l'histoire autour de la propriété privée et de la répartition de la terre. Ce conflit entre ouvriers agricoles et propriétaires a pris naissance au XVIIIème siècle (au cours duquel l'Andalousie a cessé d'être une région fortement urbaine [8] pour devenir une des régions les plus rurales d'Espagne [9]) avec l'acquisition des biens fonciers par la bourgeoisie commerciale urbaine suite à la dissolution du régime seigneurial (ces bourgeois seront appelés les « señoritos » [10], « los labradores ricos-nuevos » [11]). Il s'est ensuite exacerbé au XIXème siècle et ce jusqu'à la Seconde République. L'accès à la propriété de la terre et au droit « d'en user » devient l'enjeu de conflits politiques et idéologiques intenses, voyant s'opposer dès le début du XXème siècle une conception réformiste (valorisant la propriété individuelle) et une conception collectiviste.

Pourtant, les nombreuses révoltes des salariés agricoles, qui ont marqué l'agriculture andalouse, les tentatives successives de réformes agraires qui jalonnent le XXème siècle, la modernisation de l'agriculture à partir des années 60, la fin du franquisme et la démocratisation de la société espagnole en 1976 n'ont pas fondamentalement remis en cause l'organisation stratifiée de l'agriculture andalouse ; ce que d'aucuns ont qualifié de « modernisation conservatrice » (Roux, 1991) de l'agriculture andalouse (*Ibid.* : 334). La « question agraire » représente à cet égard « un des symboles de l'identité régionale » andalouse (Gavira, 1990).

Dans cette société agricole très hiérarchisée, la détention du patrimoine foncier (et sa transmission familiale) assure avant tout la pérennité d'un statut social. La situation des éleveurs, telle que nous l'avons précédemment soulignée, est tout à fait à l'image de cette réalité [12].

Tout comme en Franche-Comté, les éleveurs actuels andalous sont petits-fils de paysans pluriactifs. En effet, l'élevage était historiquement une activité d'autoconsommation et s'insérait dans une pluralité d'activités agricoles. Le développement d'exploitations de monoproduction laitière [grâce à des aides à l'installation, et dont ont en grande partie bénéficiées certains petits propriétaires (Garcia Ruiz, 1990)] émerge lui aussi dans la seconde moitié du XXème siècle. Mais il prend un sens tout à fait différent : là où en Franche-Comté le développement d'exploitations laitières spécialisées renvoie à l'histoire d'un métier qui s'est développé progressivement dans une société agricole relativement homogène, il renvoie en Andalousie à l'opposition entre groupes au statut social différent dans une société agricole hiérarchisée. L'activité d'éleveur renvoie à deux histoires sociales distinctes.

Deux conceptions différentes des modalités de transmission

Cette organisation différentielle des sociétés agricoles décrites est liée en grande partie aux modalités de renouvellement des exploitations, c'est-à-dire aux modalités d'accès au patrimoine, en particulier foncier. En effet, si le métier d'agriculteur, à l'échelle européenne, se caractérise toujours par une forte endoreproduction en lignée masculine, les processus de transmission ne sont pas identiques, hier comme aujourd'hui, et renvoient à des conceptions juridiques différentes définissant des principes éthiques sous-jacents aux modes de transmission des patrimoines (Augustins, 1990).

Le sens de la transmission : conserver ou partager le patrimoine

Dans l'agriculture, la transmission des patrimoines s'organise selon des règles, des coutumes historiquement et géographiquement marquées. Dans l'ensemble des sociétés européennes, les processus de transmission ont toujours contribué à la perpétuation d'entités familiales et à façonner des destinées individuelles (*Ibid.* : 149), en attribuant des places, tantôt d'héritier unique, tantôt d'héritiers égaux, parfois uniquement masculins, parfois indifféremment selon le genre.

Historiquement tout mode de transmission (Augustin, 1989) repose sur l'articulation entre type d'héritage (égalitaire ou non) et conservation ou non de l'unité de l'exploitation, les pratiques successorales s'enracinant dans deux grands systèmes de pensée : le principe résidentiel où prédomine permanence, unité du domaine ; de l'autre, un principe de parentèle ou de lignage qui privilégie l'égalité entre germains au détriment éventuel de l'intégralité et de l'unité du patrimoine agricole [13].

Ces principes d'organisation des transmissions dans le milieu agricole n'appartiennent pas au passé et perdurent aujourd'hui. Il existe aujourd'hui en Europe trois modèles de transmission (Perrier-Cornet, 1993) : un modèle où prédomine un principe égalitaire avec partage du domaine agricole (Espagne, Italie), un modèle où prédomine l'absence de norme égalitaire avec maintien de l'unité du patrimoine agricole (Angleterre), enfin un modèle où prédomine le partage égalitaire avec maintien de l'unité du patrimoine agricole (France, Belgique, Danemark).

Conserver l'intégralité du patrimoine ou assurer l'installation des enfants : les cas de la Franche-Comté et de l'Andalousie

En Franche-Comté prédomine un système à héritage égalitaire avec conservation de l'unité de production transmise à un seul enfant masculin (voire deux) sur un espace donné (règle précipitaire ; ou transmission préférentielle). C'est la conservation de l'intégralité de l'exploitation patrimoniale qui est le principe de toutes choses. Ceci constitue ce que Georges Augustins nomme un principe éthique (« ou principe de légitimité ») sous-jacent aux règles de dévolution des biens. Les femmes sont

exclues de l'héritage du métier, au même titre que leurs frères « non élus ». Dans tous les cas, des stratégies visent en priorité à la non dissolution du patrimoine familial d'une génération à une autre, à sa conservation et à sa gestion dans les mains d'un seul enfant. En France, cette règle de transmission préférentielle a été renforcée par un certain nombre de réformes du droit successoral qui favorise la transmission intégrale des unités de production (Salitot, 1988).

L'Espagne, dans son ensemble, adopte le plus souvent une règle d'héritage égalitaire, mais elle présente de tels contrastes selon les régions qu'il est impossible de les traiter de manière homogène (Perrier-Cornet, 1993 ; Augustins, 1989 : 233). L'Andalousie adopte une transmission égalitaire avec partage possible du patrimoine agricole, modalités de transmission caractéristiques des petits et moyens exploitants. Ce système repose sur une éthique égalitaire qui vise à assurer l'installation de nouveaux groupes domestiques au détriment de la conservation du patrimoine agricole.

Mais il implique plusieurs contraintes dont une essentielle, liée à la démographie familiale : le fort morcellement du patrimoine foncier [14], renforcé par un facteur démographique : la taille importante des fratries. Cette prédominance de la règle égalitaire avec partage réel du patrimoine familial agricole, en particulier foncier, explique en partie la mobilité importante du foncier dans cette région et l'importance du morcellement des exploitations. Le recours au salariat agricole devient une nécessité. La prolétarianisation des groupes de petits et moyens propriétaires est réelle. Déracinement et attachement à la terre, contradiction inhérente à la condition des petits propriétaires : ce paradoxe d'un statut social qui alterne entre statut d'ouvrier et statut de propriétaire est prégnant.

En définitive, la démarche comparative développée ici permet de dégager les contextes régionaux de l'étude des éleveurs laitiers selon l'organisation de la société agricole et les modes de renouvellement des exploitations. La modernisation de l'agriculture depuis les années 50 n'a pas remis en cause fondamentalement le rapport au patrimoine dans les deux sociétés observées. En Franche-Comté, le lien au patrimoine renvoie au métier d'éleveur dont le modèle identitaire continue de s'organiser autour de l'exploitation familiale. En Andalousie, il renvoie à l'ambiguïté d'un statut social chez les petits et moyens propriétaires qui alternent entre salariat et indépendance.

Du contexte à l'enquête de terrain : des femmes, des familles et leur histoire

Nous avons jusqu'à présent rendu compte de la problématique générale (parcours biographiques de femmes et modes de renouvellement différents de l'activité d'éleveur dans deux contextes agricoles) et du processus de construction de la démarche comparative. Dans cette seconde partie, nous proposons quelques résultats de l'analyse comparée des histoires de vie des conjointes d'éleveurs en lien avec l'histoire sociale des éleveurs.

La comparaison a porté sur des conjointes d'éleveurs sur des structures identiques : il s'agit des élevages comprenant environ entre trente et cinquante vaches. Ces exploitations sont définies comme viables dans le sens où l'activité agricole représente l'activité principale du chef d'exploitation [15]. Dans le cas de l'Andalousie, ont été également pris en compte les 17% d'élevages de taille moyenne, identiques à ceux de la Franche-Comté. Mais l'enquête a également porté, dans le cas de l'Andalousie, sur des structures situées aux "extrémités" du groupe des éleveurs : des familles d'éleveurs pluriactives (dont le cheptel bovin n'excède pas dix vaches laitières) et des familles de grands propriétaires (avec une moyenne de 200 vaches par troupeau) ayant recours au travail salarial (en moyenne cinq salariés agricoles). Ces populations prises à la marge ont servi de contrepoint et permis de préciser, d'affiner l'observation auprès des structures moyennes [16].

La comparaison s'est concrétisée par l'étude monographique de trente familles d'éleveur franc-comtois et de trente familles d'éleveurs andalous. Elle intègre trois niveaux d'analyse : des biographies individuelles de femmes (trajectoire sociale et professionnelle, sens de l'action), des histoires de famille (en termes de cycles familiaux et de cycles de transmission) et l'histoire des éleveurs propre chaque région. Le travail articule ainsi histoire individuelle et histoire sociale.

Parcours biographique de femmes en Franche-Comté : entre individualisation professionnelle et continuité patrimoniale

En Franche-Comté, la trajectoire professionnelle des conjointes d'éleveurs est détournée : salariées hors de l'exploitation, la majorité d'entre elles s'installent un jour sur l'exploitation agricole, à différents moments des cycles familiaux et des cycles de transmission.

Une première approche statistique [17] nous permet tout d'abord de préciser un certain nombre de constats. Ainsi, les femmes s'investissent de manière importante sur la ferme entre 30 et 50 ans : si 61.1% des femmes déclarent travailler plus d'un trois-quarts temps, cet investissement varie selon la classe d'âge et est fortement

marqué pour la tranche d'âge 30-50 ans [18] :

Participation de la conjointe à l'activité agricole selon l'âge

Age	
< 30 ans	7,60%
30-39 ans	31,20%
40-49 ans	36,80%
50-54 ans	16,80%
55-59 ans	6,20%
60 ans et plus	1,30%
	100%

Sources : RGA 2000

Après 50 ans, la participation de la conjointe à l'activité agricole diminue. Au-delà de 55 ans, sa collaboration est faible (6.20%). Ce sont donc les femmes des générations intermédiaires (30-50 ans) qui apportent la plus grande contribution à l'activité agricole [19].

Cette période correspond en fait à deux moments importants du cycle de transmission des exploitations agricoles (l'installation de leur mari, c'est-à-dire la retraite de leurs beaux-parents et l'installation de leur fils). C'est entre ces deux périodes que l'activité des femmes sur l'exploitation est statistiquement la plus importante en Franche-Comté.

Du reste, l'augmentation du nombre de femmes exerçant une activité principale hors de l'exploitation est surtout significative avant 40 ans : en 2000, 25% des femmes exercent une activité professionnelle principale extérieure, mais elles le font essentiellement avant 40 ans. Elles ne sont plus que 8% au-delà des 41 ans (elles étaient 4% en 1988).

Enfin, le nombre de femmes travaillant sur la ferme a diminué entre 1979 et 2000, mais cette diminution n'est pas constante : entre 1979 et 1988, cette diminution est de 24,8%, elle n'est plus que de 13,4% entre 1988 et 2000. La diminution du nombre de conjointes d'éleveurs laitiers, pour la région de Franche-Comté, semble donc ralentir. Elle est moins significative qu'il y a 12 ans.

Cette tendance est en réalité significative pour les moins de 30 ans et tend à se tasser au-delà de cet âge :

► pour la génération des 41-50 ans : le nombre de conjointes travaillant sur la ferme diminue d'environ 20% entre 1979 et 1988. Cette diminution n'est plus que de 10% entre 1988 et 2000.

► cette situation est encore plus significative pour la génération des 31-40 ans : entre 1979 et 1988, le nombre de conjointes travaillant sur l'exploitation pour cette tranche d'âge diminue de 36,6%, il ne diminue que de 10,22% entre 1988 et 2000.

En introduisant une analyse en termes de trajectoires, on observe des trajectoires détournées des conjointes qui permettent d'approfondir ces constats statistiques. La majorité des conjointes cessent leur activité professionnelle principale non agricole et s'installent sur l'exploitation (selon des modalités qui varient d'une exploitation à une autre) mais à des moments différents : mariage, transmission juridique de l'exploitation à leur mari (retraite des beaux-parents), évolution de la structure de production dans les années qui suivent la transmission de l'exploitation. Quelle que soit la situation, il appert que le projet professionnel des femmes intègre le projet conjugal de pérenniser l'exploitation familiale de leur mari.

De fait, le devenir professionnel des femmes et le devenir de l'exploitation agricole sont fortement imbriqués. Il faut tout à la fois garantir la pérennité de l'exploitation agricole familiale (Jacques-Jouvenot, 1997) et le choix professionnel des femmes. Ce dernier n'est pas sans effets sur la structure de production (garder son emploi, par exemple, au moment de la transmission objective de l'exploitation induit des orientations nouvelles au niveau de l'exploitation). Inversement, les choix économiques, juridiques, etc. engagés au niveau de l'exploitation (par exemple, du point de vue du type de structure juridique : GAEC, EARL [20]) ne sont pas sans conséquences sur la trajectoire des femmes. Tout est affaires de négociations au sein du couple, mais également avec la belle-famille.

Ces réorientations professionnelles dépendent alors en grande partie de trois variables : le niveau de formation initiale et le type d'emploi de la conjointe, la forme juridique et le projet professionnel liés à l'exploitation (GAEC [21] père/fils, GAEC frère/frère), enfin la viabilité économique de cette dernière. On peut dès lors définir trois types de comportements professionnels des femmes dans ce contexte.

Le mariage et la transmission de l'exploitation, facteurs de rupture professionnelle de la conjointe

Le devenir professionnel des femmes et le devenir de l'exploitation se jouent en grande partie au cours de la cohabitation professionnelle (Jacques-Jouvenot, 1997) entre leur mari et leurs beaux-parents. Cette période, qui dure en moyenne sept ans, débute par la rencontre du couple et se concrétise par la transmission juridique de l'exploitation. Le mari travaille déjà sur l'exploitation, le plus souvent associé en GAEC avec ses parents. La majorité des femmes exercent une activité professionnelle principale hors de l'exploitation. On observe deux moments qui marquent la cessation de l'activité professionnelle de la conjointe hors de l'exploitation :

► le mariage [22]. Il implique la fin de l'activité professionnelle (secrétaire, employée, ouvrière) pour certaines femmes (type 1), qui deviennent aides familiales. Dans ce groupe, les femmes, détentrices d'une formation initiale courte (CAP, BEP), sont issues de fratries à faible mobilité sociale : le métier d'agriculteur reste important (plus d'un frère ou sœur sur deux travaille dans l'agriculture). Elles tendent à épouser des agriculteurs où l'activité agricole reste très présente dans le destin social des fratries. La conjointe deviendra ensuite agricultrice au moment de la transmission juridique de l'exploitation, soit en intégrant une EARL, soit un GAEC avec son mari et son beau-frère.

► la transmission juridique de l'exploitation marque la rupture professionnelle de certaines conjointes (type 2) qui avaient conservé leur emploi une fois mariées (secrétaire, etc.) en moyenne sept ans. Elles s'installent alors comme agricultrices, le plus souvent en EARL avec leur mari au moment de la retraite de leurs beaux-parents [23]. Ce projet d'installation ne s'est pas décidé du jour au lendemain. Il résulte d'un projet conjugal qui a émergé au cours de la période de cohabitation professionnelle. Il est le fruit de nombreuses négociations au sein du couple.

La décision d'installation s'inscrit ainsi sur la durée : elle n'allait pas de soi au départ. Là encore, le niveau de formation et le type d'emploi initiaux sont des facteurs décisifs du point de vue de la rupture professionnelle. Le profil scolaire des femmes qui s'installent au moment de la transmission juridique de l'exploitation est proche du groupe précédent (CAP, BEP). Elles se distinguent par contre quant au devenir professionnel de leurs frères et sœurs qui sont majoritairement ouvriers ou employés. Le salariat tient ici une place plus importante dans ce groupe. Ces femmes connaissent ainsi un détour important par le salariat, mais elles envisagent facilement de quitter un emploi qu'elles ne valorisent pas particulièrement. Même s'il s'agit d'une reconstruction *a posteriori*, ce sont les femmes qui valorisent le plus la dimension familiale du métier et la possibilité pour elles de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Conserver son emploi au-delà de la transmission... et s'installer plus tard

Certaines femmes conservent leur emploi au-delà de la transmission juridique de l'exploitation (type 3). L'indépendance professionnelle est importante. Les femmes de ce groupe ont un niveau de formation initiale supérieure aux conjointes précédentes (au minimum niveau bac+2 ; il en va de même pour leurs frères et sœurs) et une profession, à laquelle elles sont toutes attachées (institutrice, infirmière, assistante sociale, etc.).

La revendication à conserver son emploi n'est pas sans conséquences sur les orientations liées à l'exploitation agricole (elle amène par exemple le mari à rechercher un associé). Là encore, la période de cohabitation professionnelle est une période de négociations, au cours de laquelle se construit un projet conjugal

intégrant à la fois le projet professionnel des femmes et les modalités de conservation de l'exploitation agricole. Le choix de la conjointe de conserver son emploi peut provoquer certaines tensions, voire conflits, parfois avec le mari, parfois avec les beaux-parents. Le mari peut être tiraillé entre ses parents qui ne souhaitent pas que ce dernier s'associe avec une personne extérieure à la famille. Parfois, au contraire, l'association est envisagée collectivement comme la meilleure solution au projet conjugal visant à respecter les projets de chacun. Dans le cas des GAEC associant deux frères, la situation est beaucoup moins conflictuelle et permet à chacun de trouver sa place.

Cependant, le projet conjugal engage le couple sur le long terme et intègre au final la participation de la conjointe à l'exploitation agricole. Deux éléments doivent ici être précisés.

Tout d'abord, dans tous les cas observés, les femmes ayant conservé leur emploi au-delà de la transmission objective de l'exploitation, participent de près ou de loin à l'activité agricole, soit de manière importante par la participation à l'activité principale (par exemple la traite, dans des proportions variant d'une famille à une autre), soit par la prise en charge d'activité non productive, tels que le secrétariat, la gestion financière de l'exploitation, l'accueil de touristes, la vente de produits complémentaires.

D'autre part, de nombreuses femmes cessent leur activité professionnelle après avoir travaillé 15 à 20 ans hors de l'exploitation agricole. Elles s'installent alors comme agricultrices sur l'exploitation (en développant par exemple une activité annexe, type accueil à la ferme, tourisme). Il n'est pas rare que le développement de cette activité assurée par les femmes soit corrélatif de l'installation de leur fils. La création de cette nouvelle activité s'inscrit dans les nombreuses stratégies de transmission de l'exploitation patrimoniale.

En ce sens, l'autonomisation professionnelle de la conjointe ne signifie pas, dans le cas des élevages laitiers familiaux, rupture avec la gestion de l'exploitation agricole ; mieux, elle s'intègre à la dimension patrimoniale de l'agriculture. L'indépendance professionnelle des femmes n'exclut en rien leur intégration et participation à la pérennité de l'exploitation agricole.

Le comportement d'emploi des conjointes intègre donc de manière significative le projet conjugal de pérennité de l'exploitation agricole, c'est-à-dire de transmission de l'exploitation agricole en lignée masculine. L'individualisation professionnelle des femmes hors de l'exploitation est fondamentalement liée au niveau de formation initiale des femmes, mais il s'intègre au cycle de transmission patrimoniale. Il ne remet pas réellement en cause la dimension familiale de l'agriculture en Franche-Comté, il en redéfinit les contours. Ce qui est généralement présenté de manière

différenciée, voire opposée (agricultrice, femme travaillant à l'extérieur, activité annexe) renvoie à une réalité complexe où parcours professionnel des femmes (qui n'est pas linéaire, mais discontinu) et transmission patrimoniale sont entremêlés.

Parcours biographiques de femmes en Andalousie : du salariat à l'indépendance familiale

En Andalousie, la trajectoire professionnelle des femmes d'éleveur est également discontinue, mais de manière inversée : actives sur l'exploitation agricole, les femmes se retirent définitivement de la sphère de production et deviennent soit femmes au foyer, soit salariées hors de l'exploitation.

D'une manière générale, la situation professionnelle des femmes en Andalousie est différente de la Franche-Comté. L'activité salariale non agricole des conjointes d'exploitants reste faible en Andalousie. Elle correspond au contexte général de l'emploi andalou : en 1996, le taux d'activités des femmes âgées de 25 à 60 ans, pour l'ensemble des secteurs, est de 51% (contre 72% en Franche-Comté) [24]. Elles travaillent majoritairement à temps partiel. Le salariat agricole représente à cet égard une source de revenus importante pour les femmes : 12% d'entre elles sont salariées agricoles (voir Perez Cruz, 2000) . Il est intéressant de souligner qu'entre 1988 et 1997, le taux de femmes salariées dans l'agriculture a augmenté alors que celui des hommes a diminué [25].

Dans l'agriculture, le travail extérieur des femmes est fonction du type de structure et du niveau de diplôme. Quelle que soit la taille de l'exploitation (et son type : à temps partiel, familiale, etc.), 18% des conjointes exercent une activité salariale principale extérieure. Cependant, cette réalité varie selon le type de structures [26]. C'est dans les groupes agricoles les plus pauvres que les femmes travaillent à l'extérieur (exploitations pluriactives) ; ou dans le cas des entreprises agricoles employant des salariés, c'est-à-dire à l'autre extrémité de la stratification sociale. Dans le cas des exploitations à temps partiel, les femmes ont un faible niveau scolaire. La majorité d'entre elles travaillent alors comme salariées agricoles ou dans des emplois pas ou peu qualifiés, généralement à temps partiel [27]. Peu de femmes travaillent à plein temps. Dans le cas des entreprises agricoles, certaines femmes, davantage diplômées, exercent une profession plus valorisante (enseignante, infirmière, etc.). Dans le cas des exploitations familiales de taille moyenne, les femmes exercent peu d'activités extérieures et s'investissent davantage sur l'exploitation.

Les trajectoires détournées des conjointes d'éleveurs observées prennent donc sens à la fois dans ce contexte général du marché du travail des femmes en Andalousie

(en particulier dans l'agriculture) et au regard du processus d'acquisition puis de transmission de l'indépendance professionnelle des éleveurs. Ce sont les parents des éleveurs actuels qui ont créé l'élevage qu'ils ont ensuite transmis. Nous proposons donc de rendre compte ici de ce processus sur deux générations et d'analyser le parcours biographique des femmes.

Les femmes et l'acquisition de l'indépendance professionnelle de leur couple

La trajectoire professionnelle des femmes créatrices [28] prend sens dans le cycle d'acquisition de l'élevage laitier et s'inscrit dans le projet conjugal d'acquisition de l'indépendance professionnelle. Pour ces couples, accéder à l'indépendance revient à rompre avec la réalité sociologique du groupe des petits propriétaires dont ils sont issus : la reproduction d'une position sociale historiquement ambiguë, qui alterne entre statut de prolétaire et statut de propriétaire terrien.

La trajectoire des femmes connaît deux ruptures relatives au cycle d'acquisition de l'élevage, ce dernier s'organisant en trois phases [29] au cours desquelles mari et femme assurent des activités salariales et de travail différentes.

La première phase débute par la constitution du couple et se termine par la création de l'élevage (elle dure en moyenne huit ans), période au cours de laquelle mari et femme sont salariés, souvent agricoles. De nombreux couples émigrent du reste plusieurs années dans le Nord de l'Espagne ou de l'Europe (France, Allemagne, Suisse) pour travailler en tant que salariés, le plus souvent en usine [30]. Au cours de cette période, le projet conjugal de création d'une activité d'indépendance prend forme. Ils bénéficient des aides à la création d'élevages mises en place par la Junta (Région) andalouse [31] dans les années 50-70.

Au cours de cette période de création, la trajectoire des femmes connaît une première rupture. En effet, les créatrices cessent toute activité extérieure et se consacrent entièrement à l'élevage naissant, leur mari continuant de travailler comme salarié à l'extérieur. En définitive, les créatrices « testent » la nouvelle activité, cette période probatoire permettant de tester l'expérience de l'indépendance professionnelle, de mesurer les risques. Peu à peu, la structure de production se développe. Cette période dure en moyenne huit ans.

Le projet conjugal d'indépendance professionnelle se concrétise définitivement lorsque l'activité laitière devient l'activité principale de la famille. La période probatoire, affaire des femmes, laisse place à l'indépendance professionnelle, affaire des hommes : les femmes se retirent de la sphère de production et de la gestion de l'exploitation qui désormais sont assurées par les hommes. Ces derniers cessent toute activité salariale extérieure pour devenir chefs d'exploitation. Les femmes deviennent aides familiales. Elles cessent tout investissement lorsqu'un, voire deux,

de leurs fils héritiers s'installent) à leur tour.

En définitive, le parcours des femmes de cette génération prend sens au regard du cycle d'acquisition de l'indépendance professionnelle : salariées agricoles, elles deviennent gestionnaires d'une exploitation, puis aides familiales, enfin femmes au foyer. Leur trajectoire est liée au processus de permutation des places entre homme et femme : mari/conjointe, mère/fils.

Devenir professionnel des femmes et transmission de l'indépendance professionnelle entre hommes

Une des conditions de pérennité de l'indépendance professionnelle nouvellement acquise est sa transmission à la génération suivante. La trajectoire professionnelle des conjointes des héritiers est, une fois encore, à comprendre au regard de ce processus de transmission.

Il importe tout d'abord de souligner que l'acquisition d'un nouvel outil de production et de l'indépendance professionnelle modifie les modalités traditionnelles de transmission. En effet, dans ces familles où, traditionnellement, le patrimoine (surtout foncier) est transmis de manière égalitaire avec partage réel, l'acquisition de l'indépendance professionnelle conduit à une nouvelle forme de transmission : la conservation de l'intégralité du patrimoine (entre autres le troupeau) dans les mains d'un seul (voire deux ou trois) héritiers hommes. Elle marque bien dans le même temps la transformation du statut social dans cette société agricole très hiérarchisée.

Nous avons souligné que dans le cas de la Franche-Comté, c'est le métier qu'on cherche à pérenniser. En Andalousie, ce qui est nouvellement acquis est, au-delà d'un nouvel outil de production, un nouveau statut social, celui d'indépendant professionnel qui se concrétise alors à la génération suivante par la création d'une entreprise salariale embauchant des salariés. Le projet professionnel des femmes intègre très clairement ce projet conjugal de constitution de l'entreprise salariale agricole dirigée par leur mari. Là aussi, leur comportement d'emploi est lié à différents éléments : d'une part, à leur niveau de formation initiale et au type d'emploi, d'autre part, à la forme juridique de l'exploitation (Association père/fils, frère/frère), enfin à la viabilité de l'exploitation. Cependant, ces comportements d'emploi n'ont de sens que reliés au projet de constitution de l'entreprise salariale.

Lorsque son mari est seul repreneur de l'exploitation agricole (majorité des cas), la conjointe, quelle que soit sa situation professionnelle, cesse toute activité une fois mariée et devient aide familiale. Cette réalité est d'autant plus vraie que la majorité d'entre elles disposent d'un niveau de formation initiale faible (elles ont arrêté l'école à 14 ans). Elles participent à l'activité agricole, ce qui n'exclut pas qu'elles aient recours à l'emploi saisonnier éventuel, généralement au moment des cueillettes (tabac, olives, etc.). Cependant, cette exploitation conjugale marque une

étape dans un projet conjugal précis : la constitution d'une entreprise agricole salariale employant des salariés agricoles. Tous les élevages familiaux ne réussiront pas à atteindre cet objectif. Cependant, il constitue l'élément moteur de l'investissement conjugal, au même titre que, pour la génération précédente, l'acquisition de l'indépendance professionnelle était l'objectif à atteindre. En ce sens, la constitution d'un élevage laitier salarial s'inscrit dans un processus de mobilité sociale générale de la famille.

La trajectoire des femmes connaît alors une transformation essentielle : l'arrêt définitif de toutes activités liées à l'exploitation agricole. Au bout de quelques années, elles sont remplacées par un (ou des) salarié(s) agricole(s) et deviennent soit femmes au foyer, soit salariées hors de l'exploitation (essentiellement celles ayant un niveau de formation initiale important). Dans tous les cas, ces femmes ne participent plus à l'activité agricole (ceci est une différence essentielle avec la Franche-Comté puisque, même si elles travaillent à l'extérieur, les femmes ont un lien avec l'exploitation).

Lorsque le mari est associé à un de ses frères, le salaire de la femme sert indirectement à faire évoluer la structure de production. Mais cette réalité n'est pas systématique : dans de nombreuses familles, la femme ne travaille pas et est femme au foyer, d'autant plus qu'elle a un niveau de formation initiale faible. La difficulté à trouver un emploi sur un marché du travail qui leur est peu ouvert ne les encourage pas à travailler hors de chez elles. Seules celles ayant un niveau initial important et un métier à forte valeur sociale (institutrice, infirmière) conservent leur emploi.

L'analyse comparée de l'évolution des situations professionnelles des hommes et des femmes sur deux générations montre que le comportement professionnel des femmes en Andalousie est lié au projet familial d'acquisition de l'indépendance professionnelle qui s'est réalisé dans la création d'une entreprise agricole salariale (dans le contexte d'une agriculture historiquement hiérarchisée). En deux générations, le statut professionnel des hommes est passé du statut de salarié à celui de chef d'exploitation familiale, puis à celui de chef d'entreprise salariale. Parallèlement, les femmes sont passées du statut de salariée à celui d'aide familiale, puis de mère au foyer (ou de salariée extérieure). Leur trajectoire (analysée à la fois dans sa dimension intergénérationnelle et sa dimension intragénérationnelle) est discontinuée tout comme en Franche-Comté, mais de manière inversée.

Conclusion

La comparaison présentée dans cet article porte, non pas sur des sociétés agricoles, mais sur des histoires de femmes, conjointes d'éleveurs laitiers dans deux régions européennes. On tente d'analyser leurs comportements d'emploi et en famille en lien avec les modes de renouvellement familial (en particulier au regard de l'éthique de la transmission, c'est-à-dire de ce qui est transmis et de son sens) des éleveurs et l'histoire sociale qui leur est rattachée. La démarche comparative trouve ainsi sa légitimité en ce qu'elle implique de contextualiser et de décrire les sociétés agricoles dans lesquelles les pratiques des femmes prennent sens. La divergence des pratiques observée prend sens au regard de l'histoire singulière des sociétés d'éleveurs dans les deux contextes.

Il apparaît ainsi que le projet professionnel des femmes intègre le projet conjugal de pérenniser un métier (celui d'éleveur) en Franche-Comté, de pérenniser un statut (celui d'indépendant) en Andalousie dans une société fortement hiérarchisée. Dans ces deux contextes, la trajectoire des femmes est « détournée », mais de manière inversée. La démarche comparative ici proposée permet ainsi de montrer comment l'histoire individuelle (celle de femmes d'ici et là-bas) et l'histoire sociale (celle de familles d'éleveurs d'ici et là-bas) sont fortement imbriquées.

D'une manière plus générale, l'intérêt d'une telle comparaison tient à ce qu'on montre que les processus d'individualisation professionnelle des femmes de plus en plus observables dans le milieu agricole (relatifs aux femmes exerçant de plus en plus une activité principale extérieure) n'ont pas de sens en soi et sont à comprendre en lien avec les conditions sociologiques et culturelles de leur production. L'analyse développée invite alors à ouvrir la comparaison à d'autres régions européennes avec le souci méthodologique de définir de manière systématique le sens que revêtent le patrimoine et sa transmission et d'interpréter les conduites individuelles au regard de ces contextes symboliques.

Ce fait ouvre ainsi sur une réflexion plus générale sur les problèmes liés à l'identité des femmes en agriculture, aux contradictions identitaires auxquelles elles peuvent être confrontées (Rieu, 1998) pour interroger ce qui, au niveau de l'identité des femmes (en tant qu'elles sont tout à la fois travailleuses, conjointes et mères), de leurs comportements professionnels et familiaux, se transforme mais aussi perdure, persiste, selon des conditions sociologiques et culturelles propres à une région, un pays.



[1] La notion de parcours biographique a été développée par Daniel BERTAUX. Le parcours biographique inclut non seulement la trajectoire familiale et socioprofessionnelle, mais également la manière dont les individus donnent sens à leur parcours à différents moments du cycle de vie. Voir BERTAUX Daniel, 1997 ; BERTAUX Daniel, BERTAUX-WIAME Isabelle, 1982 et 1988.

[2] Si nous tenons compte des transformations et des changements, nous privilégions les éléments de permanence. A titre d'exemple, si la modernisation de l'agriculture à partir des années 50 touche l'ensemble des pays européens et modifie profondément les structures agricoles, l'organisation du travail, les outils de production, etc., elle ne remet pas en cause en profondeur certains éléments qui perdurent et marquent la permanence, telle que, comme nous allons le voir, l'opposition historique en Andalousie entre salariés agricoles, minifundisme et latifundisme.

[3] On rejoint ainsi en partie la théorie de la configuration de Nibert Elias pour qui la configuration implique « la prise en compte simultanée des structures institutionnelles et de l'expérience vécue qu'ont les individus de ces structures ». Ainsi, on prend en compte des dynamiques historiques, macrosociologiques, structurelles (par exemple, modernisation) et des logiques subjectives par lesquelles elles sont vécues, analysées, interprétées et donc support de l'action chez les individus (ELIAS, 1991). Pour une réflexion sur ce modèle dans la démarche comparative, voir DUBAR, GADEA, ROLLE, 2003.

[4] Sources : Encuesta de Explotaciones de Ruminantes 1996.

[5] Sources : RGA 2000.

[6] Pour une monographie sociale de ces différents groupes de l'agriculture andalouse, voir le chapitre 2 « Economie politique des familles » dans : COMBESSIE, 1989, p. 41-88. Cette opposition entre groupes évolue, mais elle constitue une des spécificités de l'agriculture andalouse qui s'oppose à l'agriculture du nord de l'Espagne, faite de petits agriculteurs (Voir ENTRENA DURÁN, 1998).

[7] En 1996, 95% des exploitants agricoles andalous (toutes tailles confondues) sont propriétaires de leur patrimoine agricole. 81,4% des exploitations détiennent moins de 10 ha. de propriété privée foncière (16,94% de la S.A.U) et sont à temps partiel. A l'opposé, la grande propriété perdure : 4,79% des exploitations ont une taille supérieure à 50 ha. et détiennent 60,94% de la S.A.U.

[8] Au XVIème siècle, l'Andalousie est la région la plus urbanisée d'Espagne.

[9] Pour une approche détaillée de ce changement, voir BERNAL, 1979.

[10] Littéralement, les « petits seigneurs ».

[11] Littéralement, « les nouveaux riches agriculteurs », BERNAL, op.cit.

[12] La situation des éleveurs andalous correspond en tous points à la situation des autres producteurs agricoles (tabac, olives, fruits et légumes, etc.). Quel que soit le type de producteur, l'agriculture présente une organisation hiérarchisée entre salariés, minifundistes et latifundistes.

[13] Il en dégage trois modèles type de dévolution des biens, renvoyant à des règles juridiques et des coutumes particulières : systèmes à maison, systèmes à lignage et systèmes à parenté.

[14] Bien que nous ne traiterons pas des grands propriétaires, soulignons que les

propriétaires latifundistes tentent de conserver l'intégralité de leurs patrimoines familiaux, généralement sous forme d'association entre héritiers.

[15] Défini comme tel par le RGA (Recensement Général Agricole) en France ou le CA (Censo Agrario) en Espagne.

[16] Dans le cas de cet article, nous n'aborderons pas la situation des élevages pluriactifs et les élevages de grande taille.

[17] L'étude porte sur l'analyse comparée des RGA de 1979, 1988, 2000. Le détail complet de l'analyse et des données développées dans cette section peut être consulté dans la thèse de CARDON (2002). Les données ont été élaborées sur notre demande par le Service Régional de la Statistique Agricole de Franche-Comté.

[18] Selon la déclaration de cette dernière dans le questionnaire du dernier RGA. Le RGA se base sur la déclaration des personnes qui répondent au questionnaire du recensement agricole. L'enquête se base donc sur ce qui est « déclaré ».

[19] Pour cette classe d'âges, plus d'une femme sur deux (53%) travaille au moins un trois-quarts temps sur l'exploitation. Toutes classes d'âges et temps de travail confondus, c'est même entre 40 et 49 ans que les femmes sont le plus investies : 23,80% d'entre elles travaillent au moins un quart temps.

[20] Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

[21] Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun.

[22] A cet égard, le mariage reste une pratique dominante dans le milieu agricole comparativement à l'ensemble de la société française : un couple d'agriculteurs sur huit n'est pas marié contre un couple sur trois pour l'ensemble de la société française. En 1990, l'union libre représente 4,4% des couples agriculteurs contre 15% pour l'ensemble de la population française (INSEE Portrait social, 1993).

[23] Pour se faire, elles ont du suivre une formation agricole.

[24] Anuario Estadístico de Andalucía de 1996.

[25] Ce faible taux d'emploi des femmes en Andalousie est renforcée par la faiblesse d'une politique familiale en Espagne. Au modèle du « compromis français » (l'Etat tente de combiner soutien aux familles et aide à l'emploi), l'Espagne oppose une « économie de la parenté ». La faible cohésion nationale laisse un espace pour les initiatives locales, au niveau des régions, des collectivités locales ou des associations (voir LETABLIER, 1996).

[26] Sources : *Encuesta de población activa 1997*, Andalucía

[27] Sur les exploitations à temps partiel, le mari chef d'exploitation travaille également à l'extérieur, généralement davantage que son épouse.

[28] Nous désignons par « créatrices » les femmes qui ont créé l'élevage. Leurs belles-filles sont désignées sous le vocable de « Conjointes des héritiers ».

[29] Ce qui est présenté ici comme un parcours à étapes doit être compris comme un processus de création d'une exploitation d'élevage, dont les phases mises à jour s'emboîtent dans une temporalité propre à chaque famille. Ces phases représentent cependant une réalité historique et sociologique qui permettent de définir l'évolution de la trajectoire des femmes au cours de la période d'acquisition d'un nouvel outil de production.

[30] Sur la mobilité « lointaine », voir GARMENDIA, 1981 ; KADE, LINZ, 1971 ; GREGORY, 1978 ; IGLESIAS de USSEL, 1993 : 335.

[31] es aides ont été mises en place dans les années 50-70 par la Junta de Andalucía (région) en partenariat avec les banques. Les couples de créateurs ont bénéficié de cette politique locale de valorisation de la production laitière. La majorité d'entre eux a bénéficié des aides à l'achat de vaches laitières en provenance de l'étranger. Par exemple, un plan d'aides (El Plan 555) a été mis en place en 1972 par la Caja de Ahorros de Granada (Caisse d'Épargne) qui donnait accès à un prêt destiné à l'acquisition de cinq vaches laitières (remboursables sur 5 ans au taux d'intérêts de 5%).

Bibliographie



AUGUSTINS Georges, 1989, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Paris, Nanterre, Société d'Ethnologie.

AUGUSTINS George, 1990, « Les transmissions entre générations dans les sociétés paysannes européennes », *Patrimoines en folie*, ss. dir. Henri-Pierre Jeudy, Paris, MSH : 149-167.

BARTHEZ, Alice, 1982, *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica.

BERNAL A.M, 1979, « Cambios, modernización y problemas en la agricultura andaluza », *Revista de Estudios Regionales*, (1) extra.

BERTAUX Daniel, BERTAUX-WIAME Isabelle, 1982, « L'installation dans la boulangerie artisanale », *Sociologie du travail*, (1) : 8-23.

BERTAUX Daniel, BERTAUX-WIAME Isabelle, 1988, « Le patrimoine et sa lignée : transmissions et mobilité sociale sur cinq générations », *Life Stories/Récits de vie*, n°4 : 8-25

BERTAUX Daniel, 1997, *Les récits de vie*, Paris, Nathan, Coll. 128

CARDON Philippe, 2001, « Mujer, familia y agricultura : análisis de las perspectivas teóricas en Francia », *Revista Internacional de Sociología*, (29), tercera época : 191-207.

CARDON Philippe, 2002, *La place des femmes dans la transmission familiale des exploitations agricoles : entre indépendance professionnelle et continuité patrimoniale. Approche comparée de deux régions européennes, l'Andalousie (Espagne) et la Franche-Comté (France)*, Thèse de 3ème cycle, ss. Dir. de Dominique Jacques-Jouvenot, Université de Franche-Comté.

COMBESSIE Jean-Claude, 1989, *Au sud de despeñaperros. Pour une économie politique du travail*, Paris, MSH.

DION Michel, DION-SALITOT Michelle, 1972, *La crise d'une société villageoise, les survivanciers, les paysans du jura français (1800-1970)*, Paris, Anthropos.

DUBAR Claude, GADEA Charles, ROLLE Christine, 2003, « Pour une analyse comparée des configurations : réflexions sur le cas de la formation continue », in *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS : 57-69

ELIAS Norbert, 1991, *La société des individus*, Paris, Fayard.

ENTRENA DURÁN Francisco, 1998, *Cambios en la construcción social de lo rural. De la autarquía a la globalización*, Madrid, Tecnos.

GARCÍA FERRANDO Manuel, « El trabajo de la mujer en los sistemas agrarios españoles », *El Campo*, (107) : 66-72.

GARCIA RUIZ Antonio Luis, 1990, *Situación actual de la ganadería en la provincia de Granada : composición y distribución, sistemas de explotación y comercialización de productos*, Granada, Universidad de Granada.

GARMENDIA José (dir.), 1981, *La emigración española en la encrucijada. Marco general de la emigración de retorno*, Madrid, Centro de Investigaciones sociológicas.

GAVIRA Lina, 1990, « Reforma agraria y mercado de trabajo agrícola en Andalucía », *Agricultura y Sociedad*, (54) : 267-293.

GONZALEZ Juan Jesus, GOMEZ BENITO Cristobal, 1997, « Clases agrarias, estrategias familiares y mercado de trabajo », in C. Gómez Benito & J. Gonzalez Rodriguez, *Agricultura y sociedad en la España contemporánea*, CIS y Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, Madrid : 565-580.

GREGORY David D., 1978, *La odisea andaluza*, Madrid, Tecnos.

GRESLE François, 1981, *L'univers de la boutique. Les petits patrons du Nord (1920-1975)*, Lille, Presses Universitaires de Lille.

GUIGON Sylvie, 1999, *Le métier de fromager : reconnaissance, monopolisation et dépossession d'un savoir professionnel*, Thèse de 3ème cycle, ss. Dir. Jacques-Jouvenot D., Université de Franche-Comté.

IGLESIAS DE USSEL Julio, 1993, « Vivienda y familia », in Luis Garrido Medina & Enrique Gil Calvo (dirs.), *Estragias familiares*, Madrid, Alianza : 335-356.

INSEE Portrait social, 1993, *Les agriculteurs*, Ed. INSEE, Coll. Contours et

caractères.

JACQUES-JOUVENOT Dominique, 1989, *Voyage au pays des montbéliardes*, Lyon, La Manufacture, Coll. Textel.

JACQUES-JOUVENOT Dominique, 1997, *Choix du successeur et transmission patrimoniale*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales.

KADE, LINZ, 1971, « Estudio socioeconómico de Andalucía », *Factores humanos, elites locales y cambio social en la Andalucía Rural*, Vol. II, estudios de Desarrollo Económico, Madrid.

LAGRAVE Rose-Marie (dir.), 1987, *Celles de la terre ; agricultrice : l'invention politique d'un métier*, Paris, EHESS : 104-105.

LALLEMENT Michel, SPURK Jan (dirs.), 2003, *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS.

LETABLIER Marie-Thérèse, 1996, « Les femmes entre famille, travail et politiques dans l'Union européenne », *Les Cahiers du Mage*, (3)

MAYAU Jean-Luc, 1999, *La petite exploitation rurale triomphante*, Paris, Belin.

OCAÑA OCAÑA María del Carmen, 1973, « La ganadería vacuna en una comarca minifundista », *Estudios geográficos*, (132-133) : 557-593.

PEREZ CRUZ María Angeles, 2000. *Perspectiva de género y desarrollo rural en la comarca de Guadix*, Memoria de las acciones llevadas a cabo por el grupo transversal de género y desarrollo rural, Guadix.

PERRIER-CORNET Philippe (dir.), 1993, « Transmission des exploitations agricoles et installation des agriculteurs dans la Communauté européenne », *Economie et sociologie rurale* (INRA Dijon), Actes et communications, (11), septembre.

RIEU Annie, 1998, « Agricultrices : itinéraires pour une reconnaissance », *Pour*, (158) : juin : 89-96

ROUX Bernard, 1991, « La modernización conservadora de la agricultura andaluza », *Etnología de Andalucía Oriental*, Volumen I, I Parentesco , agricultura y pesca, Instituto de Estudios Almerienses de la Diputación provincial de Almería, Anthropos.

SALITOT Michèle, 1988, *Héritage, parenté et propriété en Franche-Comté du XIIIème siècle à nos jours*, ARF, Paris, L'Harmattan.

Philippe Cardon,
La démarche comparative à l'épreuve des faits, le cas exemplaire des femmes
dans l'agriculture franc-comtoise et andalouse,
Numéro 4 - novembre 2003.